



Avis d'Appel à la Concurrence
Acheteur public :
OPH de la Métropole du Grand Nancy
dénommé sous la marque
Office Métropolitain de l'Habitat (OMh) du Grand Nancy
32, rue Saint Léon – CS 95418 - 54054 NANCY Cedex
☎ 03.83.85.70.80
📠 03.83.85.71.69

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Consultation passée par procédure adaptée suivant les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Objet du marché :

Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études de structures de bâtiments et des études géotechniques sur le quartier d'Haussonville à Nancy.

Caractéristiques principales :

Type de marché : services

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement individuel

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

La procédure du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Lieu exécution : Quartier d'Haussonville à Nancy (54000) – Principalement entre l'avenue Mangin et le boulevard d'Haussonville.

Code NUTS : FRF31

2 lots mis en concurrence :

- Lot n°1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études géotechniques
- Lot n°2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études de structure « bâtiments » avec possibilité de recourir à des missions de maîtrise d'œuvre de type loi MOP (missions DIAG / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR et OPC).

Les candidats ont faculté de soumissionner pour un ou les 2 lots.

Code CPV :

- lot n°1 : 71351500-8 Services d'études du sol
- lot n°2 : 71318000-0 Services de conseil et de consultation en ingénierie

Certains pavillons de l'OMh présentent des fissurations plus ou moins importantes car implantés dans une zone soumise aux aléas d'argiles gonflantes. Les prestataires retenus devront ainsi accompagner l'OPh dans une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une stratégie patrimoniale sur ce secteur géographique identifié et sur lequel sont implantés environ 140 pavillons.

Ce nombre est une valeur maximale et n'engage pas l'OPh.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée du marché : le marché débutera à la date de notification (estimation : mars 2019) pour une durée maximale de 3 ans. Si le montant maximal des commandes devait être atteint avant cette échéance, il serait mis un terme au contrat avant sa date de fin.

Marchés sur accord cadre mono attributaire par lot à bons de commandes au fur et à mesure des besoins sur la base de bordereaux de prix unitaires en application des dispositions prévues aux articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Ces contrats seront conclus avec des montants maxima fixés pour toute la durée du marché à :

- 50.000 € HT pour le lot n°1
- 170.000 € HT pour le lot n°2

Aucun minimum de commandes n'est fixé ; ces montants maxi sont des valeurs plafonds que l'OPH n'a aucune obligation d'atteindre.

Financement :

Sur fonds propres (budget entériné par le Conseil d'Administration)

Modalités de paiement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception de chaque facture à l'OPH de la Métropole du Grand Nancy. (Décret 2013-269 du 29 mars 2013). Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

Avance forfaitaire : sans objet

Forme juridique d'attribution :

Entreprise unique, ou groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires par lot.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

Conditions de participation et de sélection des candidats :

Critères de sélection des candidatures :

Production des documents et attestations demandées :

- remplir les conditions prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

En cas de groupement, il sera pris en compte l'ensemble des compétences apportées par chacun des membres.

Capacités économique et financière :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références professionnelles et capacité technique :

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser les prestations visées en objet :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 3 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de la présente opération.
 - par certificats de qualification professionnelle. L'OPh accepte tout moyen de preuve équivalent.
 - par les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Tous moyens de preuve équivalents sont acceptés.

Les candidats devront disposer des compétences suivantes :

Lot n°1 (études de sol) :

- Etudes géotechniques
- Structure générale du bâti et consolidation d'ouvrages
- environnement

Lot n°2 (Etudes de structure « bâtiments ») :

- Etudes géotechniques
- Structure générale du bâti et consolidation d'ouvrages
- Environnement
- Réseaux fluides divers
- OPC

Justifications à produire au titre de la candidature et de l'offre :

Détail donné dans le règlement de la consultation

<u>Date limite de réception des dossiers :</u>	18 FEVRIER 2019 à 17H00
---	--------------------------------

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres et candidatures :

Les candidats intéressés par cette consultation devront faire parvenir leur dossier selon les modalités visées au règlement de consultation.

Les dossiers doivent uniquement être déposés sous format électronique, sans obligation d'apposer de signature électronique. Toutefois, les candidats restent liés à leur offre pendant toute la durée de validité de celle-ci. La signature sera exigée lors de l'acceptation de l'offre par l'OPh.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-après :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

Modalités de retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation sont remis gratuitement sur demande écrite auprès du service Marchés de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy 32, rue de Saint-Léon à Nancy (54000) - Fax : 03.83.85.71.69 / Email : cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Les dossiers sont téléchargeables intégralement et gratuitement sur le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Pour tous renseignements, les entreprises pourront s'adresser auprès des intervenants suivants :

Fabien SAINT-MICHEL ou Caroline GRANDJEAN (OPh de la Métropole du Grand Nancy)

Tél : 03.83.85.70.94 ou 03.83.85.71.01 / Fax : 03.83.85.71.69

cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

En plus des coordonnées mentionnées ci-dessus, les candidats ont possibilité de solliciter des renseignements ou poser leurs questions sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50).

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.
- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

Date d'envoi de l'avis : 16 janvier 2019

L'ensemble des consultations de L'OPh est visualisable sur son site internet : www.omhgrandnancy.fr